



**Mots. Les langages du politique**

**88 | 2008**

**Discours politique, discours expert**

---

## La carrière d'un mot. « Nation » dans les dictionnaires français de sciences sociales

Ana-Luana Stoicea-Deram

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/14403>

DOI : [10.4000/mots.14403](https://doi.org/10.4000/mots.14403)

ISSN : 1960-6001

### Éditeur

ENS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2008

Pagination : 69-82

ISBN : 978-2-84788-147-9

ISSN : 0243-6450

### Référence électronique

Ana-Luana Stoicea-Deram, « La carrière d'un mot. « Nation » dans les dictionnaires français de sciences sociales », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 88 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2010, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/14403> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.14403>

---

## La carrière d'un mot. *Nation* dans les dictionnaires français de sciences sociales

La thématique du fait national réapparaît dans les sciences sociales françaises de manière très marquée au milieu des années quatre-vingt. L'émergence du thème de la nation fut cependant laborieuse, cela pour des raisons intellectuelles de reconnaissance du politique comme objet pertinent (Favre, 1982) et aussi pour des raisons épistémologiques et méthodologiques. Parmi les auteurs qui ont abordé ce thème, plusieurs affirment avoir dû élaborer une méthodologie propre pour étudier un objet dont la légitimité n'allait pas de soi<sup>1</sup>. Depuis une vingtaine d'années, cependant, une riche production scientifique<sup>2</sup> a imposé le thème de nation. Les nombreux débats qu'elle porte montrent néanmoins que ni le contenu ni le statut conceptuel du terme ne font l'unanimité. Le concept de nation est entendu ici comme un de ces « concepts sociohistoriques » théorisés par J.-C. Passeron (1991, p. 60-63) : les mots qui les expriment ne sont « ni noms communs pleins (susceptibles d'une "description définie") ni noms propres simples (identificateurs d'une *deixis* unique) » ; le sociologue propose de leur donner « le statut logique de semi-nom propre », qui réunit à la fois des traits descriptifs particuliers et des traits génériques à portée catégorisante.

Les premiers informateurs utiles pour sonder les contenus du mot et comprendre son parcours sont les dictionnaires de sciences sociales. C'est sur les définitions qu'ils en proposent que porte mon enquête. Après la présentation de celle-ci, j'analyserai deux types d'articles de dictionnaire pour présenter ensuite une lecture d'ensemble<sup>3</sup>.

---

Institut d'études européennes, Centre Maurice Halbwachs, stoicea-deram@ens.fr

---

1. Noiriél, 1988 ; Delannoi, 1987, 2000 ; Morin, 1987 ; Fougeyrollas, 1987 ; Baechler, 1988 ; Guio-mar, 1990 ; Schnapper, 1991, 1994 ; Déloye, 1997 ; Bidart, 1997, 2003.
2. Pour n'en citer qu'une partie : *Communications*, n° 45, 1987 ; *Hérodote*, n° 50/51, 1988 ; *L'Année sociologique*, n° 46, 1996 ; *La Pensée*, 1995 ; Delannoi, Taguieff, 1991 ; Birnbaum, 1997 ; Dieckhoff, 2004.
3. Ce texte est tiré de ma thèse de sociologie, en cours de rédaction, portant sur le concept de nation dans les discours des sciences sociales françaises (1985-1995). Je remercie Jacques Guilhaumou pour ses conseils et suggestions.

## L'enquête

### *Le dictionnaire : outil et règle*

L'hypothèse initiale consiste à considérer les dictionnaires à la fois comme des témoins privilégiés du statut social d'un mot et des régulateurs de son sémantisme. Pour la perception de l'institution dictionnaire, j'emprunte à Sylvianne Rémi-Giraud<sup>4</sup> la distinction entre les deux pôles extrêmes, qui voient le dictionnaire soit comme « dépositaire du lexique de la langue, un système abstrait, transcendant les différents usages qui en découlent » – auquel cas il fonctionnerait comme un agent normatif du sens des mots ; soit comme « un discours comme les autres et parmi les autres : il ne reflète que certains usages particuliers ». Sylvianne Rémi-Giraud choisit une position intermédiaire qui consiste à admettre que le dictionnaire est lui aussi un discours, un « discours sur les mots », que la langue est elle-même une construction à partir de discours qui sont les seuls à avoir une existence observable, mais que le dictionnaire n'est pas pour autant « un discours comme les autres » : il vise à construire des « significations collectives, ou du moins à vocation collective, qui impliquent la reconnaissance (ce qui ne signifie pas forcément le consensus) d'une communauté parlante ». Je suis cette argumentation tout en rappelant qu'elle porte sur des dictionnaires de langue. Mon corpus étant constitué de dictionnaires de sciences sociales, je précise que cette spécificité suppose l'existence d'un espace référentiel commun<sup>5</sup>, soutenu par un lexique spécifique. Ces instruments sont aussi des discours sur les mots employés par les sciences sociales, produits par des spécialistes de ces sciences et dotés de force performative<sup>6</sup> – en ce sens que leurs auteurs les produisent et présentent comme des outils de la connaissance, et que leurs publics les perçoivent et emploient comme tels : la pertinence des informations qu'ils véhiculent est immédiatement reconnue par la communauté des locuteurs.

### *Le corpus*

L'enquête porte sur les dictionnaires de sciences sociales parus en France dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle (trente-six volumes, dont vingt-et-un titres). Certains ne traitent pas du terme *nation*. Pour ceux qui ont été réédités,

4. « Le micro-champ lexical français *peuple, nation, État, pays, patrie* », Rémi-Giraud, Rétat (1996, p. 19-39).
5. *Le Dictionnaire des sciences historiques* (Burguière, 1986), dont le titre seul est plein d'enseignements, part du double constat de la « multitude de secteurs spécialisés » investis par les historiens et d'une « communauté de langage » ; c'est celle-ci qui constitue la base du dictionnaire, « [sa] matière et [sa] raison d'être ».
6. Cette force performative repose toujours sur « cette condition de validité, relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'énonciation » (Benveniste, 1966, p. 273).

j'ai consulté toutes les éditions. Le corpus comprend des ouvrages qui s'intitulent « dictionnaire », « lexique » ou encore « vocabulaire ». Mon hypothèse est que, s'agissant d'un domaine spécifique du langage, les différences<sup>7</sup> entre les définitions que ces outils donnent d'eux-mêmes ont moins d'importance que leurs points communs (dont le fait de se poser comme des instruments perfectibles, destinés à un usage pratique).

Travailler sur plusieurs dictionnaires, dont le point commun est de se nommer « de sciences sociales » ou « de sociologie », suppose que l'on admette la multiplicité du discours lexicographique. La lecture d'une définition doit toujours tenir compte des caractéristiques sociologiques du discours définitionnel (opération basée sur l'interdiscours). De même, la parution des ouvrages s'échelonnant sur une quarantaine d'années, il faut admettre la possibilité du changement, et dans le sémantisme du mot et dans son statut.

Quand on observe le corpus dans son ensemble, on remarque que, à part un premier « *dictionnaire* » de 1961 (adaptation française d'un ouvrage paru en espagnol), avant le début des années quatre-vingt, ce sont surtout des *lexiques* et des *vocabulaires* qui sont publiés : le premier *dictionnaire* paraît en 1982 (Boudon, Bourricaud). Depuis, même si des *lexiques* continuent à voir le jour, ils se font plus rares par rapport au nombre de dictionnaires qui paraissent chez des éditeurs spécialisés en sciences humaines. Il faut cependant noter les rééditions du *Lexique de sciences sociales* de Madeleine Grawitz<sup>8</sup>, et les nouveaux produits éditoriaux comme les ouvrages publiés par Armand Colin dans la collection « Synthèse », dont fait partie le *Lexique des sciences sociales* de Gilles Ferréol. Cette collection publiée, en l'espace d'un an, un *Lexique d'histoire sociale*<sup>9</sup> et un *Lexique des sciences sociales*. Le premier présente le terme *nation*, pas le deuxième. Ces deux lexiques étant tenus par une même exigence éditoriale, annoncée sur la quatrième de couverture, qui est de traiter « une soixantaine de termes clés », on peut penser que *nation* est un terme du langage historique, mais qu'il ne fait pas partie du langage commun aux sciences sociales, c'est-à-dire qu'il ne concerne pas la sociologie ou l'anthropologie – et ce dans l'optique de l'éditeur ou du directeur de collection, car l'auteur en traite dans son *Dictionnaire de sociologie*, aussi publié chez Armand Colin. Le seul but de ces remarques est de montrer les limites de tout rapprochement ou comparaison qui se risquerait à aller trop

7. Telle la distinction entre « dictionnaire de langue » et « inventaire d'usage » que Maurice Tournier (1982) considère comme essentielle pour comprendre la posture initiale et le statut que se donne un ouvrage : un « *dictionnaire* » étant régi par (et transmettant) la croyance en « l'homogénéité descriptible d'un système de signes », et étant de ce fait un discours normatif et structurant, alors que *inventaire* « veut dire humilité » et serait plus proche de la reconnaissance des distorsions et des concurrences dans les usages.
8. Aucune des rééditions ne porte mention d'une révision ; cependant, dans l'édition de 1991, la définition de *nationalité* est modifiée.
9. Lyon-Caen, 2000.

loin : les ouvrages sont porteurs d'un contenu qui témoigne aussi bien des intentions et des objectifs du/des auteur(s) que d'un contexte éditorial, élément qui échappe aux seules logiques du savoir et de la connaissance.

### *La démarche*

J'ai analysé tous les articles « nation » présents dans les ouvrages consultés, et aussi les mentions de ce terme dans le cadre d'autres articles quand il n'y avait pas de définition le concernant. Des explications sur *nation* apparaissent ainsi dans le cadre de l'article « nationalisme » (Mucchielli, 1969), dans la définition de *communauté* (Golfin, 1972) et dans un article sur l'immigration (Étienne, 1997). Il y a en tout une douzaine de définitions. Leur analyse tient compte de plusieurs aspects :

- la construction de l'article ;
- la définition proprement dite de *nation* ;
- les références présentes dans le texte : auteurs classiques, auteurs contemporains, bibliographie ;
- les renvois et les liens directs (par exemple à *État*, *nationalisme*, etc.) ;
- une lecture en interdiscours prenant en considération les introductions, avant-propos, etc., des auteurs et /ou des éditeurs, ainsi que les éventuelles définitions des termes *dictionnaire*, *lexique*, *vocabulaire*.

Le modèle d'analyse est celui de Sylvianne Rémi-Giraud, qui opère essentiellement avec trois traits :

- humain : présent dans des syntagmes qui contiennent un nom pluriel désignant un ensemble d'êtres humains (de type « ensemble humain », « groupe humain », « collectivité humaine », « communauté humaine ») ;
- géographique : présent dans la mention de l'espace physique. La linguiste considère que le terme *territoire* recouvre aussi, en plus d'une dimension géographique, un certain degré de politisation de l'espace considéré (Rémi-Giraud, Rétat, 1996, p. 25) ;
- structurel, qui comporte deux axes : le pouvoir – présent dans la mention des institutions, considérées comme des « structures d'organisation de la vie sociale établies par la loi et fixées par le droit » (*idem*) – et l'unité, à laquelle il est fait référence lorsque l'autorité est mentionnée.

L'ampleur et la complexité des définitions ont imposé un quatrième trait, le trait culturel, présent dans les références à la langue, à l'histoire, à la culture. Il recouvre une importance particulière si on le regarde dans une perspective d'archéologie sémantique : l'analyse lexicographique montre que ce sont la langue, et plus généralement l'idée « d'extraction commune, de famille, de lignée », qui justifient la « réunion d'hommes habitant le même territoire », définition que donnaient de la nation les dictionnaires de langue au moment de la Révolution (Buzon, Girardin, 1986).

Mot du langage courant pendant plusieurs siècles, *nation* a connu un bouleversement de son sens avec la Révolution française, moment où l'évènement historique s'est exprimé aussi par des évènements discursifs, comme le montre l'historien du discours (Guilhaumou, 1996, 1998). Cependant, l'émergence du sens moderne du mot, instituant le langage politique de la démocratie, si elle fut amorcée par les pratiques langagières des acteurs de ces évènements, mit du temps à s'imposer dans l'institution dictionnaire<sup>10</sup>. Aujourd'hui, le sens prédominant du mot (enregistré par *Le Robert*) vient des usages qu'en fait, depuis deux siècles, le langage politique et qui a été consacré par l'emploi, souvent très proche, qu'en ont fait pendant longtemps les historiens. Si l'importance du trait culturel a fortement diminué dans la structure définitionnelle proposée par les dictionnaires de langue, le trait lui-même reste central pour la logique analytique qui est celle des dictionnaires des sciences sociales.

### **Nation : au plus près des textes**

Chacune des définitions analysées a sa spécificité. Deux seront présentées ici pour donner à voir la manière de travailler – démarche préalable aux remarques portant sur l'ensemble du corpus. Il y a, *grosso modo*, deux modalités discursives dans les articles étudiés, à savoir la formule définitionnelle – généralement brève, concise, construite selon la forme typique d'une définition –, et le commentaire éclairé, rédigé sous la forme d'un bref exposé, mobilisant des références considérées comme classiques et mettant délibérément en avant le point de vue de l'auteur. Ces modalités sont souvent combinées. Les deux articles analysés ci-dessous sont construits, de manière prépondérante (non exclusive), autour de l'une et de l'autre de ces deux modalités discursives.

#### *Définir la nation*

La première édition du *Lexique des sciences sociales* (Grawitz) paraît en 1981. Il est, dans le corpus consulté, celui qui a la plus grande longévité. Depuis sa parution, sept rééditions ont vu le jour, dont aucune ne comporte de mention de révision. D'ailleurs, la définition du mot *nation* est la même dans toutes les éditions. Chaque réédition s'ouvre cependant par l'avant-propos de l'auteure, ce qui fait que le lecteur, qu'il soit celui de 1981 ou celui de 1999, se trouve devant l'aveu des difficultés qui ont dû être surmontées pour que le *Lexique*

10. Si les discours de Sieyès configurent et posent la nouvelle signification du mot *nation* (Guilhaumou, 1998), les dictionnaires de langues – par prudence ? par inertie ? par méfiance vis-à-vis de la nouvelle redistribution des légitimités des postures sociales (dont la posture politique) susceptibles d'être créatrices sur le plan langagier ? – tardent à l'enregistrer (Buzon, Girardin, 1986).

soit réuni et proposé au public. Première difficulté, « le choix des mots », opération consistant à « écarter les termes techniques propres à une science et à retenir ceux qui relèvent des sciences sociales ». Deuxième difficulté, « l'évolution des mots à travers l'histoire », à laquelle s'ajoute l'effort de montrer « quels problèmes recouvrait l'arbitraire commode d'une définition courante et à la limite, évidente ». En consultant ce *Lexique*, on connaît le souci de son auteure de tenir compte de tous ces aspects : les définitions données proposeront ainsi d'expliciter la signification de mots qui circulent et qui font sens dans plusieurs sciences sociales ; elles contiendront également des éléments susceptibles de suggérer notamment les potentialités de changement contenues dans un mot.

Le mot *nation* garde la même définition dans toutes les éditions et est partout précédé de l'abréviation entre parenthèses *Sc. po.*, signalant un terme qui provient de la science politique :

**Nation** (*Sc. po.*) Communauté humaine dont les membres, unis par des liens matériels (sol, État) et spirituels (histoire\*, culture\*), ont conscience de former une entité\*. Sous la Révolution, idée plus exaltante que claire. Se précisera au XIX<sup>e</sup> s.

Trois phrases, de portée différente, composent la définition. La première a la forme d'une définition proprement dite et porte sur le sens du mot ; la deuxième télescope un référentiel historique (la Révolution – sous-entendu française), place le référent du mot dans une catégorie (c'est une « idée ») et décrit sa situation (« plus exaltante que claire ») ; la troisième complète les éléments avancés par la deuxième (« se précisera »).

La définition telle quelle repose sur trois actants. Les deux premiers renvoient explicitement au trait humain (« communauté humaine » et « membres ») et le troisième au trait structurel : « entité ». Ce dernier actant suggère l'idée d'unité, mais de manière implicite et diluée, ce qui amoindrit sa force d'expression. Le rapport entre les trois actants est le suivant : le premier actant est décrit par la relation qui s'établit entre le deuxième et le troisième (entre les « membres » et « l'entité »). Le deuxième actant se trouve dans une situation subie, passive et statique : « les membres » sont « unis par des liens... » et « ont conscience » ; c'est cette situation statique, réduite à un constat (ils « ont conscience de former une entité ») qui rassemble l'actant humain et l'actant structurel. Les principaux éléments caractérisant les « liens » qui unissent les membres sont de type géographique (sol), politique (État) et culturel (histoire, culture) et ont tous en commun de renvoyer à des notions générales. Des quatre éléments, un seul est politique ; l'élément géographique rappelle une notion physique imprégnée par la signification juridique qu'emploie le droit de la nationalité ; quant aux deux éléments culturels, ils restent prévalents sans que soit explicitée leur position, ni la signification particulière de celle-ci, dans la description de cette « communauté humaine » qu'est la *nation*.

Les phrases suivantes n'apportent pas d'explication, mais conduisent à voir dans l'emploi de ce terme le fait qu'il a recouvert, dans l'histoire (présente par les références à la Révolution et au 19<sup>e</sup> siècle), la capacité d'exprimer une « idée » sans préciser quel type d'idée ni son contenu. En revanche, les deux adjectifs qui la caractérisent, « exaltante » et « claire », expriment le jugement de l'auteure à travers la relation qu'elle établit entre la réalité historique et ce qu'il aurait été souhaitable qu'elle fût : à savoir, une « idée » à forte capacité suggestive mais facilement investie par la subjectivité, à défaut de clarté. Ce manque de précision est contrebalancé par la mention de l'appartenance du terme à la science politique. Ceci étant, il est à supposer que sa dimension politique est plus forte que la seule mention d'un élément à connotation politique explicite (fût-il l'État) ne le donne à croire.

Si *nation* reçoit la même définition dans toutes les éditions du *Lexique*, certains termes en changent. En cherchant dans d'autres articles des renvois éventuels à *nation*, on trouve une modification concernant le terme *nationalité*. Sans ancrage disciplinaire dans la première définition qu'en donne le *Lexique*, son statut change avec l'édition de 1991, où apparaît une nouvelle définition, précédée par une mention disciplinaire multiple (*Dr. Hist. Sc. po. Socio.*). Son parcours éclaire en retour celui de *nation*. Il montre que l'auteure adapte son ouvrage et intègre de nouveaux apports théoriques. Le *Lexique* fait ressortir le cheminement disciplinaire et sémantique de certains des mots dont il traite. Dans ce contexte, la définition inchangée de *nation* laisse comprendre qu'il s'agit d'un terme des sciences sociales à dimension culturelle prépondérante et à valeur essentiellement descriptive.

### *Circonscrire l'espace théorique de nation*

L'entrée consacrée au mot *nation* dans le *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* dirigé par Bertrand Badie, Philippe Braud, Pierre Birnbaum et Guy Hermet, a cela de particulier qu'elle ne propose pas de définition propre du terme, mais apporte nombre d'informations de différents ordres. On peut déceler trois parties dans la structure de l'article « nation ». La première partie, qui en occupe la première moitié, consiste en la présentation de deux définitions classiques ou doctrinales (« On peut commencer par présenter l'opposition classique entre les conceptions de la nation avancées par Herder et par Renan »). Ces deux conceptions sont exposées de manière synthétique, l'une à la suite de l'autre et dans un rapport d'opposition. La conception de Herder est illustrée par une citation et peut se résumer par l'idée que chaque nation est « le résultat d'une culture propre qui se transmet dans le temps, une sorte d'héritage s'imposant, par exemple, à travers une langue maternelle ». Une fois exprimée cette vision, l'auteur de l'article annonce qu'elle « ouvre une perspective très différente » de celle de Renan, un siècle

plus tard. Cette différence n'est pas expliquée mais doit apparaître d'elle-même dans l'illustration qu'en apportent deux longues citations de Renan. Le texte de celui-ci est cependant explicité, contextualisé, historicisé : « Renan, confronté au problème des provinces de l'Est de la France devenues allemandes en 1870, justifie ainsi leur retour à la France en dépit de leur langue et de leur culture germanique. » La différence entre les visions des deux auteurs se transforme dans la phrase suivante en « opposition entre l'Allemagne et la France », qui « est devenue, de ce point de vue, presque paradigmatique ». Et l'auteur de l'article de la résumer : « une conception tout à la fois organique et culturelle de la nation de dimension holistique » s'oppose à « une interprétation plus rationaliste et individualiste tournée, donc, vers la volonté des acteurs ».

La deuxième partie de l'article, beaucoup plus brève, introduit une dimension scientifique dans l'approche du terme, par la mention de la sociologie (« une présentation sociologique plus globale de la nation ») et par le statut explicite de définition qui est donné au fragment du texte de Mauss cité par l'auteur – « une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois » (voir Stoicea-Deram, 2006). La troisième partie enfin, directement liée à la deuxième, apporte le point de vue de l'auteur en ouvrant sur une problématique du fait national, à partir de la définition empruntée à Mauss, notamment dans deux directions : la première se devant de « préciser les liens étroits unissant nation et État », la seconde ayant pour objet « ceux qui lient la nation et le nationalisme » en tenant compte de la théorie d'Ernest Gellner sur le nationalisme (la référence à Gellner a aussi pour mérite de conclure l'article sur un dilemme, qui est de savoir si l'on peut envisager une construction nationale sans nationalisme).

Les autres articles auxquels on renvoie sont « État : État-nation », « Nation : nationalisme, nationalitaires (Mouvements) », et les auteurs indiqués pour la bibliographie sont Reinhard Bendix, Louis Dumont, Johann-Gottfried von Herder et Ernest Renan. Mauss et Gellner, cités dans le texte, ne figurent pas ici.

Cet article, centré dans sa première partie sur l'idée d'un débat concernant les principales conceptions de la nation, apporte la confirmation d'une définition conceptuelle du terme, définition qui est sociologique. En même temps, dense et abstraite, cette définition semble appeler son pendant problématisant, qui invite à un permanent renouvellement de la réflexion aussi bien du côté de sa dimension politique (à travers la citoyenneté) que du côté de l'élaboration identitaire, à la fois historique et intellectuelle.

## Sens et statut : esquisse d'un parcours

La douzaine d'articles analysés fait apparaître *nation* comme un mot à plusieurs dimensions, très souvent présentes dans le cadre d'un même article. Il est employé comme terme du langage courant, comme catégorie historique, comme terme doctrinal. Pratiquement tous les articles en proposent une formule définitionnelle, et c'est celle-ci qui indique son statut dans l'environnement discursif de l'ouvrage qui en traite. Les définitions elles-mêmes sont très différentes dans leur forme, qui est soit descriptive, appuyée sur des illustrations et des commentaires, soit synthétique et ouvrant des pistes à l'interprétation des lecteurs. Elles peuvent prendre la forme :

- d'une approche distanciée et abstractisante suggérée par des formules comme « mot » (« Ce mot qui... », Gresle *et al.*, 1990), « désignation », « idée » (Grawitz, 1989) ;
- de syntagmes définitionnels à valeur atténuée, comme « on peut définir » (Capul et Garnier, 1994) ;
- de paraphrases définitionnelles plus classique du type « est + actant (humain, structurel etc.) » (« La nation est la forme globale d'existence des sociétés modernes... », Akoun et Ansart, 1999) ;
- de formules elliptiques (« Nation : groupe social uni par une communauté de vie... », Géhanne, 1995).

Dans chaque ouvrage, la structure des définitions est en rapport à la fois avec l'objectif que l'auteur s'était donné (et qui est, de manière générale, d'offrir un instrument utile aussi bien à ceux qui sont familiers des sciences sociales qu'à ceux qui ne le sont pas), avec une optique privilégiée (en général pédagogique, nourrie par une expérience personnelle) et avec les moyens considérés comme appropriés.

Parmi ces moyens, mis à part les choix épistémologiques et conceptuels des auteurs, une catégorie importante est celle des ouvrages cités, dans la bibliographie ou dans le texte. Il s'agit d'un dictionnaire de langue (le *Littré*, cité par Birou, 1966), de manuels de spécialité – en l'occurrence de science politique (*Introduction à la politique* de Maurice Duverger dans Foulquié, 1978), d'œuvres de spécialistes réputés de l'époque (Gellner dans Ferréol, 1991 ; Badie *et al.*, 2000), d'un ouvrage de philosophie politique chrétienne (*Personne et amour* de Jean Lacroix, dans Birou, 1966) et de textes doctrinaux (Siéyès dans Gresle *et al.*, 1990). L'utilisation des citations est variée : celles-ci servent tantôt à introduire les propos de l'auteur, devenant ainsi un point de départ pour ses commentaires, tantôt à les reprendre et à les conclure (comme c'est le cas dans le *Lexique* de Birou), tantôt à illustrer, et donc confirmer, ses interprétations (comme dans le *Lexique* de Foulquié).

Un cas particulier parmi les références est celui des auteurs doctrinaux,

auxquels il est fait référence pour illustrer deux « conceptions » ou « visions » opposées de la nation, ethnique et élective, présentées aussi comme étant les conceptions allemande et française. La conception allemande est illustrée par des références à Herder, Fichte ou Treitschke ; le plus souvent, leurs idées sont résumées. Leur mention dans le cadre de l'article ouvre systématiquement sur l'opposition des deux visions. La conception française est étayée par des références à Renan ; cet auteur est souvent cité, ensuite commenté. Il arrive aussi qu'il soit invoqué seul, sans que sa vision de la nation soit mise en rapport avec une autre. Cette présence appuie d'ailleurs l'impression nette que la référence à l'histoire française est une des premières strates sémantiques dans l'effort de définir abstraitement le mot *nation* en tant que terme des sciences sociales. Dans des articles qui mentionnent les deux conceptions, la bibliographie peut ne faire état que de l'œuvre de Renan (Akoun, Ansart, 1999). Le statut de cet auteur n'est pas le même, selon qu'il est cité seul ou en relation avec d'autres auteurs (en l'occurrence, allemands). Dans le premier cas, sa vision participe de l'effort définitionnel, théorisant, de l'article dans son ensemble. Dans le second, son œuvre fait partie des références doctrinales, dont le dialogue contradictoire a pour apport principal de mettre en avant la difficulté de poser une définition, ainsi que la nécessité de contextualiser et d'historiciser toute théorie visant la vérité historique (Échaudemaison, 1989 ; Capul, Garnier, 1994 ; Badie *et al.*, 2000).

C'est aussi à partir de l'usage de la bibliographie, et notamment de l'interprétation des auteurs de spécialité, que l'on peut voir l'évolution des perspectives d'approche dans le temps : à une trentaine d'années d'intervalle, le même auteur ne conduit pas aux mêmes réflexions sur la nation. Citant (entre autres) Burdeau, Birou (1966) donne à comprendre que la nation n'a pas de dimension politique : elle repose sur la conscience, inscrite dans la durée, d'avoir des « choses en commun » et constitue en cela un préalable pour l'institution du politique, qui relève quant à lui entièrement de l'État. Géhanne (1995), qui cite lui aussi Burdeau, en retient, en effet, que la nation et le territoire préexistent à l'État, que c'est dans ce dernier que se matérialise la dimension politique, mais il propose néanmoins une seule entrée, dans son dictionnaire, pour *nation* et *État*. L'imprégnation réciproque des sémantismes des deux concepts est pour lui une évidence (justifiée par les emplois des deux termes dans le langage courant).

Une observation qu'il est possible de généraliser se dégage ici : entre la signification principale du mot *nation* retenue par les dictionnaires des années soixante et celle qui est mise en avant par les dictionnaires des années quatre-vingt-dix, il y a une différence sensible, qui tient essentiellement au renforcement de la dimension politique. En d'autres mots, le trait humain et le trait structurel qui forment le noyau de la nation sont de plus en plus souvent reliés par la présence du politique. Les références à la relation de la nation

avec l'État sont de plus en plus présentes, ce qui exprime aussi bien la nature politique des rapports à l'intérieur de l'actant humain (« entité humaine », « communauté », « corps d'individus ») qui représente la nation, que la capacité créatrice de cet actant, et ce qui s'accomplit sur le plan politique : c'est en se dotant d'une structure politique indépendante que la nation accomplit sa vocation historique (« seule, en effet, la coïncidence de la nation et de la politie permet à celle-ci d'accomplir son destin » (Boudon *et al.*, 1994<sup>11</sup>) ; « la nation [...], consciente d'elle-même, affirme son identité en se dotant d'un État » (Échaudemaison, 1989). Une dimension juridique s'ajoute à cet axe politique : de plus en plus souvent est invoqué le rapport entre la nation et la nationalité, rapport qui suggère une objectivation des relations entre les membres de la communauté nation et place la visibilité de cette objectivation dans le temps historique (Étienne *et al.*, 1997).

La présence explicite de l'histoire (comme somme des événements passés et en train d'avoir lieu) est elle aussi de plus en plus accusée. Les auteurs inscrivent délibérément leurs discours dans un plan historique, comme le montre l'utilisation du présent discursif, marqué par des constats de « crise » concernant « aujourd'hui » ou « de nos jours », « l'identité nationale » ou « la nation » (« De nos jours, crise de l'identité nationale... », Ferréol, 1991).

On peut déceler une première période, incluant les dictionnaires des années soixante et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, pendant laquelle le terme *nation* a un signifié que l'on peut imaginer comme une entité humaine caractérisée par une dimension culturelle fortement présente, et déterminante pour que cette entité se perçoive comme une communauté ; cette dimension culturelle intense constitue le préalable nécessaire qui conduit naturellement au désir de cette communauté de se doter d'une expression politique.

Les dictionnaires de sciences sociales publiés depuis le début des années quatre-vingt-dix attestent, en tant qu'instruments de travail et de réflexion, la présence pleinement reconnue du mot *nation* dans les langages de ces disciplines.

Le statut de catégorie historique de ce mot devient prépondérant, ce que souligne aussi la conjonction des deux traits dominants mis en avant par les définitions : les traits culturel et structurel. La dimension politique découle elle-même de la conjonction de ces deux traits (Boudon *et al.*, 1989 : la nation

11. Sur la notion de *politie*, voir Baechler, 1988, p. 104 (article repris à l'identique dans *Études d'histoire européenne. Mélanges offerts à René et Suzanne Pillorget*, Presses universitaires d'Angers, 1990, p. 19-35) : « La *politie* est ce groupement spécifique caractérisé par le fait que, vers l'intérieur, il existe des procédures devant permettre, en principe, de régler pacifiquement les conflits, alors que vers l'extérieur, ces procédures n'existant pas, la guerre est toujours possible » [italiques dans le texte]. Le concept de *politie* est opposé au « concept voisin » de morphologie, qui consiste dans « les principes de cohérence et de cohésion qui permettent aux hommes de vivre ensemble et de composer des sociétés ». Le sociologue illustre ainsi les deux notions : « [...] la France est une *politie* [...], sa morphologie est la nation ».

est « définie » par l'histoire et « incitée à vouloir » ; Échaudemaison, 1989 : la nation, « consciente d'elle-même, affirme son identité et son indépendance en se dotant d'un État ». La spécificité de la présence de cette dimension dans la réalité désignée par le mot tient au fait qu'il s'agit d'une vocation, d'une aspiration : même dans des situations historiques où l'entité que l'on désigne par *nation* n'a pas de forme politique concrète au moment où elle est désignée par ce terme, elle peut l'être en vertu de sa vocation, de son désir, de son aspiration à se doter d'une expression politique propre identifiée à l'État.

## Références

- BAECHLER Jean, 1988, « Dépérissement de la nation ? », *Commentaire*, vol. XI, n° 41, p. 104-113.
- BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t. I.
- BIDART Pierre, 1997, « Les sciences sociales face à la nation et au nationalisme », *Ethnologie française*, n° 3.
- 2003, « De l'anthropologie de la nation et du nationalisme. Limites et perspectives du débat en France », *Anthropologie et société*, vol. XXVII, n° 1, p. 185-204.
- BIRNBAUM Pierre éd., 1997, *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF.
- BURGUIERE André éd., 1986, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF.
- BUZON Christian et GIRARDIN Chantal, 1986, « La constitution du concept de nation : analyse du signe, description de la notion et usage socio-politique dans le traitement lexicographique du mot », *Autour de Féraud. La lexicologie en France de 1762 à 1835*, n° 29, collection École normale supérieure, p. 185-192.
- DELANNOI Gil, 1987, « La nation entre la société et le rêve », *Communications*, n° 45, p. 7-15.
- 2000, *Sociologie de la nation*, Paris, Armand Colin.
- DELANNOI Gil, TAGUIEFF Pierre-André, 1991, *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé.
- DELOYE Yves, 1997, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte.
- DIECKHOFF Alain éd., 2004, *La constellation des appartenances*, Paris, Presses de Sciences po.
- FAVRE Pierre, 1982, « L'absence de la sociologie politique dans les classifications durkheimiennes des sciences sociales », *Revue française de science politique*, n° 32 (1), p. 5-31.
- FOUGEYROLLAS Pierre, 1987, *La nation : essor et déclin des sociétés modernes*, Paris, Fayard.
- GUILHAUMOU Jacques, 1996, « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire, Epistémologie, Langage*, t. XVIII-2, p. 115-118.
- 1998, « Le tout de la nation. Portée et limites du discours d'assemblée (1789-1790) », *Langues et langage*, n° 7, p. 123-147.
- GUIOMAR Jean-Yves, 1990, *La nation entre l'histoire et la raison*, Paris, La Découverte.

- NOIRIEL Gérard, 1988, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil.
- MORIN Edgard, 1987, « Pour une théorie de la nation », *Communications*, n° 45, p. 223-229.
- PASSERON Jean-Claude, 1992, *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Nathan.
- REMI-GIRAUD Sylvianne et RETAT Pierre éd., 1996, *Les Mots de la nation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- SCHNAPPER Dominique, 1991, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- 1994, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- STOICEA-DERAM Ana-Luana, 2006, « Mauss et la sociologie française de la nation », *Durkheimian Studies*, vol. XII, n° 1, p. 119-133.
- TOURNIER Maurice, 1992, « Des dictionnaires "de langue" aux inventaires d'usage », *Études de linguistique appliquée*, n° 85-86, p. 53-60.
- WEIL Patrick, 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset.

## Corpus par ordre chronologique de parution

- WILLEMS Emilio, 1961, *Dictionnaire de sociologie*, adapt. fr. A. Cuvillier, Paris, Librairie Marcel Rivière & C<sup>ie</sup>.
- BIROU Alain, 1966, *Vocabulaire pratique des sciences sociales*, Paris, Éditions ouvrières.
- \*MUCCHIELLI<sup>12</sup> Arlette et Roger, 1969, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Entreprise moderne d'édition, Éditions sociales françaises.
- \**La Sociologie* [1970] 1972, Centre d'étude et de promotion de la lecture, Les Dictionnaires du savoir moderne.
- \*DUVIGNAUD Jean éd., 1972, *La sociologie. Guide alphabétique*, Paris, Denoël.
- \*GOLFIN Jean, 1972, *Les 50 mots clés de la sociologie*, Toulouse, Privat.
- FOULQUIÉ Paul, 1978, *Vocabulaire des sciences sociales*, Paris, PUF.
- \*BOUDON Raymond, BOURRICAUD François 1986 [1982], 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.
- GRAWITZ Madeleine, 2006 [1981, 1983, 1986, 1988, 1991, 1994, 1999], *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- BOUDON Raymond, BESNARD Philippe, CHERKAOUI Mohamed, LÉCUYER Bernard-Pierre, 1999 [1989, 1993], *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse.
- ÉCHAUDEMAISON Claude-Danièle éd., 1996 [1989, 1993], *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Nathan.
- GRESLE François et al., 1990, *Dictionnaire des sciences humaines. Sociologie. Psychologie sociale. Anthropologie*, Paris, Nathan.

12. L'astérisque devant un nom d'auteur signifie que son ouvrage ne contient pas d'article sur *nation*.

- FERRÉOL Gilles, 1996 [1991], *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- CAPUL Jean-Yves, 1994, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier.
- GRESLE François et al., 1994, *Dictionnaire des sciences humaines. Sociologie. Anthropologie*, Paris, Nathan.
- ÉTIENNE Jean, BLOESS Françoise, NORECK Jean-Pierre, ROUX Jean-Pierre, 1997 [1995], *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Hatier.
- \*FERRÉOL Gilles, 1995, *Vocabulaire de la sociologie*, Paris, PUF.
- GÉHANNE Jean-Claude, 1995, *Dictionnaire thématique de sciences économiques et sociales*, t. I, *Acteurs et structures*, Paris, Dunod.
- AKOUN André, ANSART Pierre éd., 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert / Le Seuil.
- \*FERRÉOL Gilles, 2000, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Armand Colin.
- BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, HERMET Guy, 2001 [2000], 4<sup>e</sup> éd., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.